

lement dans le prix et le refiler aux utilisateurs. Cela aurait donc un effet de «réaugmenter» un peu le prix.

Évidemment, il y en a plusieurs qui peuvent penser que la chute du prix va stimuler la consommation, sauf qu'il faut bien se rappeler que le prix sur le marché de la contrebande était infiniment bas, voire même des prix très ridicules. Donc, la donnée à considérer, les prix à comparer, c'est surtout le nouveau prix maintenant avec le prix de la contrebande et non pas comparer le prix maintenant avec l'ancien prix, puisque de toute façon, dans la réalité, ce n'était peut-être seulement que le tiers des ventes qui se faisait sur le marché légal, principalement au Québec et en Ontario.

Monsieur le Président, ce sont des mesures qui ne nous apparaissent pas si mal dans l'ensemble, cependant il y a quelque chose de vraiment insensé que le gouvernement a fait au niveau du traitement des inventaires. Tous les petits commerçants qui ont subi les effets néfastes de la contrebande pendant les trois ou quatre dernières années, qui ont déjà assumé des pertes considérables dans la plupart des cas, n'auront qu'un remboursement partiel des avantages qu'ils avaient au moment de l'annonce ou au moment de la diminution de taxes.

• (1140)

Comme ces commerçants avaient payé le plein montant de la taxe, le gouvernement devrait donc, en toute logique, rembourser ces commerçants.

Maintenant, le gouvernement a dit qu'il ne rembourserait que 5 \$ par cartouche, alors qu'au Québec, par exemple, la diminution de la taxe fédérale est de 10 \$; il ne s'agit que d'un remboursement de la moitié.

Donc, pourquoi seulement 5 \$? Pourquoi faire porter le poids d'une partie du coût du plan de lutte à la contrebande à ces commerçants—là qui ont déjà absorbé les coûts durant les dernières années? Ce sont de petits commerces, des dépanneurs, des commerces à petite surface qui sont affectés. Certains sont épargnés. Ceux qui avaient des inventaires de 5 000 cartouches et plus se voient remboursés pleinement. Où est la logique de trouver et de mettre une frontière à 5 000 cartouches et plus?

Je vais vous donner un exemple. Dans mon comté, il y a un distributeur de produits en gros qui avait un inventaire de 3 000 cartouches. Il avait payé une taxe de 10 \$ sur ces cartouches, mais il ne se voit remboursé que 5 \$. C'est une perte, du jour au lendemain, de 15 000 \$ qu'il subit. Et c'est important, 15 000 \$. Ce ne sont pas des gens qui font des profits astronomiques qui sont dans ce cas—là. Finalement, cette mesure—là de 15 000 \$ représente peut-être la mise à pied d'une personne. On pourrait penser que le fait que le marché reprenne va leur permettre de récupérer cela, mais certainement pas dans un court laps de temps.

Lorsque les fonctionnaires du ministère sont venus témoigner au comité, ils nous ont dit que, lorsque le processus inverse se produisait, lorsqu'on augmentait les taxes, les commerçants bénéficiaient, cette fois—ci, d'un avantage, puisqu'ils avaient payé le montant de l'ancienne taxe. Donc, lorsqu'ils vendaient leurs produits, ils se trouvaient, si on veut, à bénéficier de la différence. C'est vrai, mais jamais des hausses de taxes se sont

faites de façon aussi draconienne, et maintenant la taxe est diminuée.

Nous, on s'oppose fortement à cela. Et pour les mêmes raisons que celles que le député du Parti réformiste qui m'a précédé expliquait, on ne peut pas déposer d'amendement à caractère financier; seulement le ministre peut le faire. Alors, on a tenté de sensibiliser beaucoup de gens à sa cause. Des représentants de petites entreprises ont tenté de faire pression sur lui, mais sans succès.

C'est très décevant, et c'est une raison pour nous de ne pas appuyer l'ensemble du volet, parce que cette mesure—là, en soi, est très négative pour les petits commerces.

Je veux maintenant parler de l'autre aspect qui se retrouve à l'intérieur de ce projet de loi. On pourrait se demander aussi pourquoi mettre dans le même projet de loi qui vise à diminuer la taxe sur le tabac une mesure concernant le transport aérien.

Lorsqu'on regarde cette mesure, on comprend un petit peu pourquoi. On a voulu la cacher, passer ça en finesse. Sachant qu'il y avait quand même un bon appui au fait qu'on voulait diminuer la taxe sur le tabac, on propose une mesure controversée sur le transport aérien qui affecte surtout les régions et les régions éloignées. Donc, une bonne façon d'éviter un débat plus fort, plus public sur cet aspect du projet de loi en le dissimulant dans un projet de loi qui, en principe, n'a pas comme premier objectif de traiter du transport.

Les conséquences de cette mesure seront très graves dans la plupart des régions éloignées, déjà très affectées par les conséquences de la déréglementation dans le domaine du transport aérien. Depuis les dernières années, le prix des billets a considérablement augmenté. Il est plus dispendieux de voyager de certaines régions du Québec vers Montréal que de faire Montréal—Paris. C'est complètement à l'envers de toute la logique qui veut faire qu'on aiderait les régions à se développer, à se prendre en main. Pendant qu'on essaie de le faire d'un côté, d'un autre côté, on impose des mesures qui affecteront ces régions. J'en habite une, représentant le comté de Témiscamingue, ayant Rouyn—Noranda comme aéroport majeur dans le comté. Nous en sommes très affectés.

Dans la structure, dans la réalité, que va-t-il se passer? L'ancienne structure de taxe avait une taxe minimale, ensuite un taux progressif et un montant maximal, qui était de 40 \$. Ce qui veut dire que lorsqu'on achetait un billet d'avion de 500 \$, on payait la taxe maximale de 40 \$.

• (1145)

Maintenant, on nous dit qu'on va mettre le plancher un peu plus bas, le faire monter de façon progressive, mais le maximum va aller cette fois à 50 \$ de taxation sur tous les vols régionaux. Et ce ne sont pas nécessairement des vols de longue distance. Ce sont des vols vers les centres. Ils verront le prix de la taxe augmenter parce qu'il est très rare que le billet se trouve sous la barre des 500 \$, c'est très rare pour un billet aller—retour.

Lorsqu'on se retrouvera à des prix légèrement supérieurs à 600 \$, on aura le nouveau plafond de 50 \$. Tous les billets d'avion de 450 \$ ou plus seront affectés négativement, et cela est vrai pour toutes les régions. Je ne parle pas du Québec en soi comme d'une région, des Maritimes ou de l'Ouest, je parle des régions à l'intérieur du Québec, à l'intérieur de ce que l'on appelle ici des